

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 26 JANVIER 2009

Informations brèves

Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale :

Projet de modification de la loi fédérale sur le contrôle des biens

Sur le fond, le Conseil d'Etat considère que l'adaptation envisagée est d'une très grande importance pour notre pays car - comme le mentionne le rapport explicatif - il en va de la réputation de la Suisse au niveau international, du maintien de bonnes relations avec d'autres états ou organisations internationales, de solidarité envers la communauté internationale, de préservation des intérêts essentiels de notre pays et de la sauvegarde de son image. Le Conseil d'Etat soutient ainsi fermement cette adaptation, dans la mesure où elle constitue une véritable règle éthique qui va de paire avec une politique de neutralité active. Elle devra ainsi permettre à la Suisse de pouvoir entrer parmi les nations les plus avancées dans ce domaine.

**Contact : Vincent Rivier, chef de l'Office du registre du commerce,
tél. 032 889 61 14.**

- Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 27 janvier 2009